



L'ÉVALUATION INITIALE

L'évaluation initiale, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation.

Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

Comment l'évaluation initiale est-elle effectuée ?

L'évaluation de départ est effectuée à l'auto-école sur simulateur de conduite via le logiciel « Évaludrive ». L'évaluation porte sur les connaissances avec des exercices interactifs.

Avant chaque exercice, une vidéo explicative se lancera automatiquement pour expliquer le contenu de l'exercice : il sera demandé à l'élève d'agir soit pour répondre à différentes questions, soit pour conduire un véhicule.

Une fois les exercices effectués, un bilan de l'évaluation de départ indiquera le nombre de points obtenus dans les catégories suivantes :

- expérience de la conduite
- attitude à l'égard de l'apprentissage
- connaissances de la signalisation routière
- connaissances sur le véhicule
- départ et arrêt de la voiture
- trajectoire et gabarit
- observation et orientation
- perception et champ de vision
- perception des dangers
- mémoire

Puis au vu du nombre total de points obtenus, un volume d'heures sera calculé par le logiciel et proposé à l'élève.

L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.